

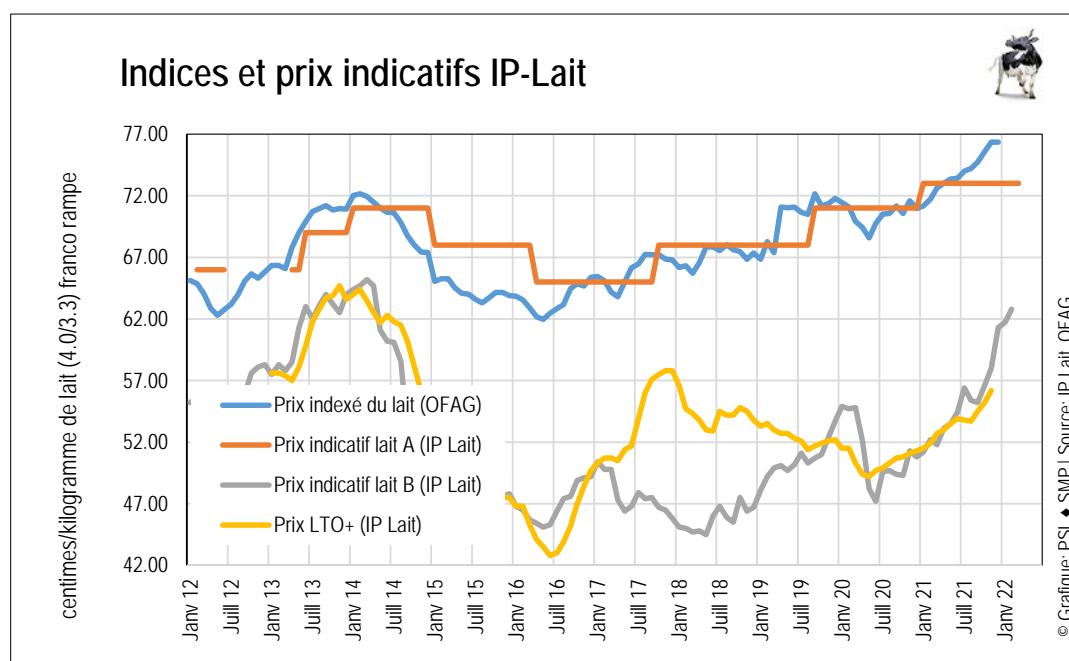
## Informations mensuelles aux producteurs-trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (01-2022)

L'IP Lait a introduit au 1er juillet 2021 **la boîte MPC**, faisant partie des fonds. Il est clair qu'il faudra prendre une décision chaque année sur la poursuite de cette mesure. Il ne s'agit donc pas d'un mécanisme automatique. Cette question se posera pour la première fois le 1er juillet 2022. Les producteurs-trices de lait souhaitent procéder systématiquement à cette évaluation. Il s'agira de se poser les questions suivantes :

- Le système aide-t-il à assurer la stabilité des prix au sein de la branche et à améliorer le niveau de prix en Suisse ?
- Permet-il d'assurer des parts de marché au lait suisse ?
- A-t-il permis d'améliorer l'approvisionnement en matière grasse lactique ?
- À qui revient la valeur ajoutée qui découle de ce soutien supplémentaire ?
- Quelle est l'ampleur de l'effet de levier des moyens financiers injectés pour les producteurs-trices de lait ?

Pour l'heure, les réponses à ces questions essentielles ne sont pas encore claires. Des travaux pour les clarifier sont en cours à l'IP Lait.

L'évolution des **valeurs de référence pour le prix indicatif A** de l'IP Lait laisse entrevoir aujourd'hui déjà – bien que tous les chiffres précis ne soient pas encore connus – que la valeur comparative pertinente pour le deuxième trimestre 2022 devrait dépasser de plus de 1.5 centime le prix indicatif A actuel, fixé à 73.0 centimes. Ainsi, selon le mécanisme convenu, une hausse du prix indicatif A est doublement justifiée : en raison de l'évolution de l'indice (prov. décembre 21) et de l'évolution du marché.



Mi-janvier 2022, la commission du Conseil des États a clairement recommandé, comme le Conseil national avant lui, de rejeter **l'initiative contre l'élevage intensif**. La probabilité que le peuple suisse se prononce sur cette initiative le 25 septembre 2022 est ainsi encore plus grande. Ni un contre-projet direct, ni un contre-projet indirect ne devraient peser dans la balance sur le plan politique. Début mars 2022, le comité de l'IP Lait déterminera sa position et son engagement financier pour la campagne de votation.

\* \* \*